



LE JURY

LE JURY

RÈGLES DU JEU

Introduction

Le jury se réunit pour déterminer si des personnes sont coupables ou non coupables des accusations qui leur sont portées.

Matériel

- 22 cartes

Timing

Durée proposée: 1h

Mise en place

- 1 juge (enseignant.e/
animateur.rice)
- 2 ou 4 groupes jury

Déroulé

Le/la [maître.sse du jeu](#) lit l'introduction aux participant.e.s divisé.e.s en 2 groupes formant chacun un jury. Les 10 cartes Situation sont présentées en un tas face cachée.

Chaque manche se déroule ainsi: une carte Situation est tirée et lue à tout le monde. Elle présente une situation et l'accusation qui est portée. Les jurys doivent décider si la ou les personnes mentionnées sont coupables.

Ils ont 3 minutes montre en main pour se décider et présenter, les deux groupes en même temps, soit la carte coupable, soit la carte non coupable. Le/la [maître.sse du jeu](#) est le/la juge, son rôle est de valider ou non la décision des jurys. Il les questionne sur leurs choix. La Supercarte est disponible afin d'alimenter la discussion.

Le groupe gagnant est le groupe qui a le mieux statué sur chaque situation.

LE JURY

BUT DU JEU

Le jeu amène à questionner différentes situations et à déterminer, en fonction des connaissances et des vécus de chacun.e., s'il s'agit ou non d'agression ou de harcèlement.

Attention

Il est important de questionner les avis de chacun.e en essayant de se détacher d'un jugement de valeur qui pourrait fermer la discussion. Il s'agit d'être factuel, juger la situation pour ce qu'elle est et non juger les responsables.

Le/la maître.sse du jeu pourra mettre de côté les situations qui ont suscité les plus vives réactions afin de pouvoir y revenir dans le débat qui suit l'animation.

Notre outil permettra d'ouvrir la discussion mais pas de résoudre un cas de harcèlement. Si votre groupe ou votre classe connaît une telle situation, il est préférable de ne pas utiliser cet outil car il pourrait déclencher des choses chez les participant.e.s. Nous vous conseillons de vous diriger vers un service compétent comme le CRIH (Centre de référence et d'intervention harcèlement).

Certaines situations évoquent des agressions sexuelles ou du harcèlement sexuel. Il faut prendre des précautions car il est possible que dans votre groupe des filles ou femmes en aient subi.

Pour aller plus loin

- Nos autres outils permettront de prolonger la réflexion, ils sont disponibles sur www.lebrass.be/decode

LE JURY SUPERCARTE

Pour alimenter le débat

1. ANALYSE DES CARTES SITUATION

Situation 1 • (Lancer des rumeurs est une forme de harcèlement. Des rumeurs au pluriel signifient un acte répété et l'action est dirigée contre une personne.)

Situation 2 • Peut-on complimenter ou critiquer le corps ou la tenue d'une personne? (Se moquer d'une personne pour son corps ou son maquillage est une agression, si cela se répète, cela devient du harcèlement.)

Situations 3, 4 • Est-ce de l'humour de toucher le corps de l'autre? Que peut ressentir la personne qui est touchée? (Toucher l'intimité d'une personne sans son consentement, même pour rire, est une agression sexuelle. Si cela se répète, cela devient du harcèlement sexuel.)

Situation 5 • (Il s'agit d'une agression envers une population. Les blagues homophobes sont homophobes. L'homophobie est punie par la loi.)

Situation 6 • (Si la personne n'a pas choisi elle-même qu'on la surnomme ainsi, alors c'est une agression masquée d'humour. Puisqu'il y a répétition, cela tient du harcèlement.)

Situation 7 • Peut-on complimenter ou critiquer le corps ou la tenue d'une personne? (La répétition informe du caractère harcelant de la situation. Personne ne devrait juger ou critiquer le corps des autres.)

Situation 8 • (Suivre une personne dans la rue est de l'ordre du harcèlement car c'est une situation qui dure dans le temps. Ce n'est pas anodin pour un homme de suivre une femme, cela renvoie à la culture du viol. La culture du viol est ancrée dans notre société, elle tolère le comportement prédateur des hommes, les laissant libre d'actes de domination.)

Situations 9, 10 • Est-ce que je peux utiliser l'image de l'autre et la diffuser pour rire? (Non, et si cela se répète, c'est du harcèlement.) (Créer une discussion pour parler d'une personne sans qu'elle soit présente est une forme de harcèlement, car cela fait durer dans le temps, les messages se répètent et bien entendu si c'est une action contre la personne.)

- Quelles situations étaient les plus difficiles à analyser?

LE JURY

SUPERCARTE

2. QU'EST-CE QUE LE HARCÈLEMENT ?

- Qu'est-ce qu'une agression ? (Tout acte ou remarque non désirée qui porte atteinte au physique, au matériel ou à la psychologie d'une autre personne. On parle parfois de micro-agressions, c'est à dire des petites remarques, des petites phrases, qui ont l'air d'avoir peu d'importance mais constituent une forme d'agression).
- Une agression est-elle toujours violente ? (Pas forcément pour celui ou celle qui l'engendre, mais bien pour celui ou celle qui subit.)
- Est-ce qu'une blague peut être une agression ? (À partir du moment où l'humour se fait contre une personne ou contre un groupe, alors il est une agression.)
- Est-ce qu'une blague souvent répétée est toujours une blague ? (La répétition fait le harcèlement.)
- Qu'est-ce qu'une agression sexuelle ? (Attouchements non désirés, remarque sur le corps ou la sexualité, et tous gestes, messages et images, à caractères sexuels non désirés sont des agressions sexuelles.) Qu'est-ce que le consentement ? (L'approbation claire et enthousiaste de l'autre personne, sans contrainte.)
- Quels mots pourriez-vous donner pour définir le harcèlement ?
- À partir de quand une situation devient du harcèlement ? (Le harcèlement s'inscrit dans la répétition, c'est une suite d'agressions, un acharnement.)
- À partir de quand est-on coupable ? (Chacun et chacune est responsable de ses agissements. Il est tout à fait pensable qu'on puisse faire une (mauvaise) blague, mais on reste responsable de sa blague. Par exemple, une blague raciste est raciste même si c'est une blague, et la responsabilité est pénale. Il est impensable de continuer quand on est averti que l'autre personne le vit mal.)
- Est-on coupable lorsqu'on reste passif ou passive quand on est témoin d'un harcèlement ?

- Comment pourrait-on arrêter le harcèlement ? Que peut-on faire si on subit du harcèlement ? (Garder des preuves, captures d'écran, photographies si blessures physiques, etc. porter plainte à la police, en parler à une personne de confiance, signaler les contenus, bloquer les personnes.)

COUPABLE

NON COUPABLE

COUPABLE

NON COUPABLE

COUPABLE

NON COUPABLE

COUPABLE

NON COUPABLE

SITUATION 1

**Un garçon de la classe lance
des rumeurs sur une élève.**

ACCUSATION

Harcèlement

SITUATION 2

On se moque de ton ami parce qu'il se maquille.

ACCUSATION

Agression

SITUATION 3

Une personne très belle se colle à ton amie dans les transports.

ACCUSATION

Harcèlement

SITUATION 4

Les garçons jouent à dégraffer le soutien-gorge de tes potes.

ACCUSATION

Agression

SITUATION 5

**Tes potes font des blagues
homophobes.**

ACCUSATION

Agression

SITUATION 6

Tous les jours, les élèves surnomment ton pote «l'intello».

ACCUSATION

Harcèlement

SITUATION 7

On dit souvent à ton pote de moins manger parce qu'il est gros.

ACCUSATION

Agression

SITUATION 8

Ton pote suit une fille dans la rue.

ACCUSATION

Agression

SITUATION 9

Quelqu'un a créé un faux compte sur les réseaux avec le nom et la photo de ton frère.

ACCUSATION

Harcèlement

SITUATION 10

Une discussion de groupe avec tous les élèves est créée pour parler de ton pote.

ACCUSATION

Harcèlement

LE JURY fait partie de DÉCODE, un ensemble d'outils développés par le BRASS – Centre culturel de Forest et la Biblif – Bibliothèque francophone de Forest.

www.lebrass.be/decode

decode@lebrass.be

Avec le soutien du Collège des Bourgmestre et Echevin.e.s de la Commune de Forest, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Cocof.

Éditeur responsable :

Frédéric Fournes, 364 av. Van Volxem – 1190 Bruxelles

